



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/394

13 juillet 2006

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 8 des radiocommunications (Services mobile, de radiorepérage et d'amateur, y compris les services par satellite associés), Genève, 20-21 septembre 2006

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 8 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 20 et 21 septembre 2006, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 8A, 8B, 8D et 8F (voir les Lettres circulaires 8/LCCE/149 et 8/LCCE/143).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions (enregistrement des délégués, distribution des documents, etc.) seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30 et l'enregistrement commencera à 8 h 30. Pour accéder au comptoir d'enregistrement situé **dans le bâtiment Montbrillant, tous les délégués devront emprunter exclusivement l'entrée Montbrillant** le jour de l'ouverture.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 8 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-4.

Les Questions assignées à la Commission d'études 8 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/publications/download.asp?product=que08&lang=f>

2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4)

Conformément aux § 2.25 et 10.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4, les titres et résumés des projets de révision de Recommandation proposés pour adoption à la réunion de la Commission d'études 8 sont repris dans l'Annexe 2.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 8A, 8B, 8D et 8F organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-4, l'Annexe 3 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont la réunion de la Commission d'études et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation qu'il s'agit de faire adopter conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-4. La procédure d'approbation sera alors ouverte. Le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit envoyé aux Etats Membres pour être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation; ou à défaut la Commission d'études peut décider d'appliquer la procédure PAAS, visée au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues un mois avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 4) (le photocopier si nécessaire). En ce qui concerne les réservations d'hôtel, veuillez consulter l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 4

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 8 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 8 des radiocommunications

(Genève, 20-21 septembre 2006)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation d'un Rapporteur
- 4** Constitution d'un Groupe de rédaction
- 5** Rapport du Président
- 6** Rapports des Groupes de travail 8A, 8B, 8D et 8F
- 7** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 7.1** Recommandations pour lesquelles a été notifiée l'intention de demander l'adoption (voir Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.2 et 10.4)
 - Décision de demander l'adoption
 - Décision concernant la procédure d'approbation à suivre
 - Conformité avec l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1-4, si nécessaire
 - 7.2** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
 - Décision de demander l'adoption
 - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
 - Conformité avec l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1-4, si nécessaire
 - 7.3** Mise à jour des Recommandations au titre de la Résolution UIT-R 44-1
- 8** Examen des Questions nouvelles ou révisées
- 9** Examen des Rapports nouveaux ou révisés
- 10** Statuts des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Voeux, Résolutions et Décisions
- 11** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 12** Préparation de la RPC-07
- 13** Préparation de l'AR-07
- 14** Calendrier des réunions
- 15** Divers

C. VAN DIEPENBEEK
Président de la Commission d'études 8
des radiocommunications

ANNEXE 2

Titres des Recommandations proposées pour adoption à la réunion de la Commission d'études 8

Doc. 8/	Groupe de travail	Titre¹
<u>139</u>	GT 8A	Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1042 - Services d'amateur et d'amateur par satellite: communications en cas de catastrophe
<u>141</u>	GT 8A	Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[8A/LMS.CHAR.HF] - Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes mobiles terrestres à ondes hectométriques/décamétriques
<u>143</u>	GT 8B	Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[8B.8-10 GHz] - Caractéristiques et critères de protection des radars de Terre du service de radio repérage dans les bandes de fréquences 8 500-10 500 MHz
<u>144</u>	GT 8B	Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.493-11 - Système d'appel sélectif numérique à utiliser dans le service mobile maritime

¹ Un résumé de la nouvelle Recommandation/révision proposée figure au début de chaque document.

ANNEXE 3

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 8A, 8B, 8D et 8F qui auront lieu avant la réunion de la Commission d'études 8, et qui pourraient donner lieu à des projets de Recommandation

Groupe de travail 8A

- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[LMS.CHAR.VHF-UHF] - Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes mobiles terrestres traditionnels et à ressources partagées fonctionnant dans des attributions du service mobile au-dessous de 960 MHz à utiliser dans les études de partage ([Annexe 8 du Doc. 8A/376](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[LMS.CHAR.CELL] - Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes mobiles terrestres cellulaires numériques à utiliser dans les études de partage ([Annexe 9 du Doc. 8A/376](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[8A/BWA] - Normes relatives aux interfaces radioélectriques pour systèmes d'accès hertzien large bande, y compris les applications mobiles et nomades, dans le service mobile au-dessous de 6 GHz ([Annexe 17 du Doc. 8A/376](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[8A/VOC.LAND.MOB] - Glossaire des termes utilisés pour le service mobile terrestre ([Annexe 18 du Doc. 8A/376](#))

Groupe de travail 8B

- Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.824-2 - Caractéristiques techniques des balises-radar ([Annexe 1 du Doc. 8B/441](#))
- Projet de révision de la Recommandation ITU-R M.585-3 - Assignation et utilisation des identités dans le service mobile maritime ([Annexe 8 du Doc. 8B/441](#))
- Projet de nouvelle Recommandation ITU-R M.XXX - Caractéristiques des équipements radioélectriques en ondes décimétriques pour l'échange de données et de courriers électroniques dans le service mobile maritime ([Annexe 9 du Doc. 8B/441](#))
- Projet de nouvelle Recommandation - Caractéristiques techniques et critères de protection des systèmes du service de radionavigation aéronautique dans la bande de fréquences 645-862 MHz ([Annexe 10 du Doc. 8B/441](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[AMS-MLS] - Méthode de détermination des distances de [coordination], dans la bande des 5 GHz, entre des stations du système international normalisé d'atterrissage hyperfréquences (MLS) fonctionnant dans le service de radionavigation aéronautique et des émetteurs du service mobile aéronautique (AMS) pour la télémétrie ([Annexe 12 du Doc. 8B/441](#))

Groupe de travail 8D

- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[MSS SHAR 1.4 GHz] - Protection des services fixe, mobile et de radiolocalisation vis-à-vis des liaisons de connexion du SMS pouvant fonctionner dans les bandes 1 390-1 392 MHz (Terre vers espace) et 1 430-1 432 MHz (espace vers Terre) ([Annexe 2 du Doc. 8D/353](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[MSS-UE-1.4 GHz] - Niveau de rayonnements non désirés des liaisons de connexion du SMS dans les bandes 1 390-1 392 MHz (Terre vers espace) et 1 430-1 432 MHz (espace vers Terre) ([Annexe 3 du Doc. 8D/353](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[RNSS COORD METHOD] - Méthode de coordination pour l'évaluation des brouillages inter- systèmes du SRNS ([Annexe 4 du Doc. 8D/353](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1088_NEW] - Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite fonctionnant dans la bande 1 215-1 300 MHz ([Annexe 5 du Doc. 8D/353](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1477_NEW] - Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 1 559-1 610 MHz ([Annexe 6 du Doc. 8D/353](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[S-E Rx+TX] - Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception et aux stations spatiales d'émission du service de radionavigation par satellite fonctionnant dans la bande 5 010-5 030 MHz ([Annexe 7 du Doc. 8D/353](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1479_NEW] - Caractéristiques, prescriptions de qualité de fonctionnement et critères de protection applicables aux stations de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers espace) dans les bandes de fréquences 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz et 1 559-1 610 MHz ([Annexe 8 du Doc. 8D/353](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[CHAR-RX3] - Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite fonctionnant dans la bande 1 164-1 215 MHz ([Annexe 9 du Doc. 8D/353](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1317_NEW] - Description des systèmes et réseaux du SRNS et caractéristiques techniques des stations spatiales d'émission exploitées dans des systèmes ou réseaux du SRNS (espace vers Terre et espace vers espace) dans les bandes 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz, et 1 559-1 610 MHz ([Annexe 10 du Doc. 8D/353](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[E-S TX+RX] - Caractéristiques des stations terriennes d'émission et des stations spatiales de réception du service de radionavigation par satellite (Terre vers espace) dans la bande 5 000-5 010 MHz ([Annexe 11 du Doc. 8D/353](#))
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[RNSS_ORG] - Indications sur l'organisation, l'application et la terminologie concernant les Recommandations de l'UIT-R qui contiennent des caractéristiques techniques et des critères de protection applicables aux systèmes du service de radionavigation par satellite ([Annexe 12 du Doc. 8D/353](#))

Groupe de travail 8F

- Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1457-6 – Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques des télécommunications mobiles internationales -2000 (IMT-2000)
- Projet de nouvelle Recommandation – Études de partage pour les bandes envisageables

ANNEXE 4 (en anglais seulement)



Registration Form
ITU-R Meetings
Geneva, Switzerland, 25 August - 21 September 2006

Radiocommunication Bureau

I wish to participate in

Table with 9 columns and 2 rows of meeting sessions including WP 4-9S, WP 7B, WP 7D, WP 4B, WP 7C, WP 7A, SG 9, WP 4A, JSG 4&9, WP 8B, WP 8A, WP 9C, WP 6E, WP 8D, TG 1/9, SG 4, SG 6, and SG 8.

Mr. Mrs. Ms. Miss: (family name) (first name)

Accompanied by family member(s): (family name) (first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

- Head of Delegation, Deputy, Delegate

To be completed by representatives of Member States only

Name of Sector Member:

- Recognized Operating Agencies, Scientific or Industrial Organizations, UN, Specialized Agencies and the IAEA, Regional and other International Organizations, Regional Telecommunication Organizations, Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems, Other Entities dealing with Telecommunication matters, Associates

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company:

Street Address:

City/State/Code/Country:

Business tel.: Fax:

E-mail: In case of emergency:

3. DOCUMENTS

I wish to receive paper copies during the meeting: Yes No

- English, Arabic, French, Chinese, Spanish, Russian

Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk

Date: Signature:

For BR Secretariat use only

Approved (if applicable), Personal Section, Meeting Section, Pigeonhole

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau Place des Nations CH-1211 Geneva 20 Switzerland Telephone: +41 22 730 5802 Telefax: +41 22 730 6600 Email: linda.kocher@itu.int

